

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Changement des jours de permanence de l'accueil fiscal de proximité du Gosier

Gosier, Le 14 Janvier 2022 — Cédric CORNET, Maire du Gosier informe les administrés de la commune que les jours de permanences de l'accueil fiscal de proximité se tenant à l'hôtel de ville sont modifiés.

À compter du mardi 18 janvier, un agent des Finances Publiques accueille les administrés les mardis et vendredis de 8h à 12h à la mairie du Gosier.

Cet agent sera en mesure de répondre à toutes les questions relatives à la fiscalité.

L'accueil du public s'effectuera dans le respect des gestes barrières. Le port du masque est obligatoire.